



**FORMATION CONTINUE 2023**

**VISIOCONFERENCE**

**EXERCICE PROFESSIONNEL**

**ORGANISER LA GESTION FINANCIERE  
ET DE PRODUCTION  
DU CABINET D'AVOCAT**

**Vendredi 24 novembre**

**De 9h30 à 12h30  
et de 14h00 à 17h00**

**Béatrice BOURBON**

Associée VB CONSULT

**190€ la séance**

**180€ / - 2 ans**

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité d'améliorer la visibilité du cabinet pour mieux le piloter en connaissant les notions essentielles que tout avocat patron doit maîtriser et apprendre à en faire des outils de travail quotidien.

**Pré requis :** Être avocat.

**Programme :**

**I - La gestion financière du cabinet**

- La gestion : pour quoi faire ? Et les principales difficultés pour l'avocat patron
- Comprendre la rentabilité et savoir calculer son point mort
- Savoir élaborer le prévisionnel annuel du cabinet
- Calculer son besoin de trésorerie et connaître les actions possibles pour l'améliorer
- Concevoir des tableaux de bord faciles à mettre en place et à suivre.

**Exercices pratiques :**

1. Calculer le point mort d'un cabinet
2. Analyser un tableau de bord et prendre les décisions qui s'imposent

**II - Facturation et marge**

- Calculer son taux horaire minimum de facturation
- Déterminer le prix minimum des principales prestations du cabinet
- Maîtriser la marge

**Exercices pratiques :**

1. Calculer le taux horaire minimum d'un cabinet
2. Etablir le tarif d'une prestation

**III - La gestion de la production**

- La capacité de production
- Le besoin de production
- La charge de production
- La construction du système de pilotage du cabinet

**IV - Comment s'organiser concrètement**

**Moyens pédagogiques :**

Apport théorique de méthodes et pratiques.

Cas pratiques de mise en œuvre.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

**Niveau de la formation :** 1 (Acquisition des fondamentaux) et 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

**Présence des apprenants :**

*Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.*

*Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 53 06 99).*

*Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.*

**Inscriptions** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap :**

*Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

**Référente handicap** : Mme Stéphanie de BALORRE  
[s.debalorre@edasop.fr](mailto:s.debalorre@edasop.fr)  
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)